

- FICHE BONNE PRATIQUE -

**LA MISE EN VALEUR DES TERRES COLLECTIVES PAR
PLANTATION ET VALORISATION DE L'AMANDIER
DANS LES OASIS DE MONTAGNES**

Amellago est situé sur le bassin versant du Gheris, dans la partie montagnaise relevant de la province d'Errachidia. Cet espace est marqué par un ravinement opéré par les différents écoulements des affluents de l'oued. Elle fait partie de l'ensemble agroécologique du Haut Atlas Oriental. La diversité du relief se manifeste dans la diversité des formations végétales (forêt, matorral, steppes ligneuses et graminées), dans celle des écosystèmes et des habitats (prairie, culture, boisement, parcours, escarpements, hautes montagnes, plateaux arides, hauts plateaux asylvatiques et froids, gorges profondes, grottes, etc.). Cette zone avec Imilchil ont été qualifiées en 2011 par la FAO de Systèmes Ingénieurs du Patrimoine Agricole Mondial (SIPAM).

L'agriculture oasisienne de ce territoire est vivrière et très diversifiée. Elle comprend l'arboriculture fruitière en particulier l'amandier et l'olivier, du maraîchage de saison, des céréales et des fourrages. L'élevage est fortement intégré.

La croissance démographique et la pauvreté de la population ont poussé les jeunes de ce Ksar à chercher des solutions pour améliorer leurs conditions de vie. La disponibilité des terres collectives et l'existence d'une

expérience réussie dans un autre ksar a poussé l'association Agoudimb Ikhfb Amane avec l'appui de l'office régionale de mise en valeur agricole de Tafilalet (ORMVAT) à se lancer dans ce projet 100% jeunes.

OBJECTIF DE L'EXPÉRIENCE

Mise en valeur de terres collectives à travers la valorisation d'une production locale visant l'amélioration des conditions de vie de la population locale.

DÉMARCHE

Après la création de l'association Agoudim Ikhf Amane en 2004, ses membres, en accord avec la population locale, se sont organisés pour partager entre les ayant droits les terres collectives en 2008. L'ensemble des bénéficiaires ce sont mis d'accord pour y planter des amandiers.

En 2012 et dans le cadre du Plan Maroc vert, la direction régionale de l'Agriculture (DRA) Meknès Tafilalet, à travers l'ORMVATF décide de soutenir le développement des produits de terroir et leur labellisation dans l'ensemble de son territoire d'action. Ainsi en 2013, pour tirer profit du plan Maroc vert et en

collaboration avec la DRA, l'association a pu bénéficier d'un projet pour intensifier et valoriser la production d'amandes sur leur territoire. La DRA et l'association ont alors signé une convention avec pour objectif de renforcer l'organisation de la filière. L'ORMVAT était en charge de l'exécution du projet qui a duré trois ans, de 2012 à 2014.

La population locale a fourni le terrain de 120 ha et assuré le creusement des trous pour la plantation des arbres. La DRA a financé l'aménagement du terrain, le creusement et l'équipement de deux forages (100 ml/forage), l'équipement de





Coopérative de valorisation des amandes

la superficie à planter en irrigation localisée avec bassin géo membrane et la plantation d'amandiers avec une densité de 400 pieds/ha.

Le projet a débuté par 20 hectares conditionnés par la disponibilité des ressources en eau pour l'irrigation. Pour la bonne gestion et le suivi du projet, les jeunes ont créé en 2013 la Coopérative « Agoudime Ikhf Amane » qui regroupe aujourd'hui 160 adhérents des ayants-droits, dont 7 femmes.

En 2015, on assiste au lancement de la première tranche de plantation d'amandier (8400 amandiers) avec les premières récoltes en 2018. En 2016, le projet permet l'installation des panneaux

solaires pour assurer le pompage des eaux et l'éclairage des installations (unité de garde).

Pour la valorisation de la production, la population locale à travers leur association a fourni un terrain pour la construction d'un local de valorisation des amandes avec une vitrine d'exposition des produits et un hangar pour le stockage des intrants.

L'association a pu également acquérir et installer une unité de concassage des amandes en plus de la fourniture pour l'emballage des produits, d'un petit matériel et enfin d'une unité complète de production de l'huile d'amandes.

LES PRINCIPAUX ACTEURS

- La direction Régionale de l'Agriculture (DRA) de la région Draa-Tafilalet (RDT), financement dans le cadre du Maroc Vert, Pilier II ;
- L'office régional de Mise en Valeur Agricole de Tafilalt (ORMVAT),

subdivision de Goulmima: assistance technique pour la réalisation des études relatives à l'aménagement et à l'équipement en irrigation localisée et à la construction de l'unité. Contribue également au renforcement des capacités des structures locales ;

- La communauté locale traditionnelle : mise à disposition des terres collectives et contribution au partage des parcelles ;
- La coopérative CAIA : la gestion du projet et son suivi en plus d'une veille pour un partage équitable des parcelles.



Machine de concassage des amandes

RÉSULTATS DE L'EXPÉRIENCE

Depuis le commencement du projet en 2013, l'association Agoudim Ikhf Amane a réussi à planter une surface de 20 ha en amandier.

Cette surface est équipée en irrigation goutte à goutte, un forage, un bassin de stockage ainsi que la mise en place de panneaux solaires qui assurent l'alimentation du projet en électricité. Au local de la coopérative, une unité de triage et d'emballage équipée sont été installées et sont gérées par trois personnes recrutées à cet effet.

Du point de vue de la production, on constate une amélioration importante allant de 50 Kg d'amandes en 2017 et plus 600 Kg en 2018.

LES POINTS FORTS

- L'accord et entente entre les membres de la coopérative et avec la population du ksar Agoudim ;
- La crédibilité des membres de la coopérative ;
- La cohésion et la fluidité de la communication avec les adhérents ;
- La bonne collaboration avec l'ORMVAT/TF (subdivision de Goulmima) ;
- La concentration sur le projet et la vision optimiste de la majorité ;
- La gestion et la réglementation instaurée par CAIA et son application ;
- La satisfaction de la majorité des adhérents et les acteurs.

LIMITES ET PERSPECTIVES DE L'EXPÉRIENCE

Malgré les précautions, des conflits demeurent entre certains ayant-droit et certaines limites des terres collectives sont questionnées par les populations riveraines.

Au niveau de l'unité de traitement et d'emballage, reste quelques ajustements techniques comme le branchement à l'électricité.

Enfin, la mise en valeur est encore à ses débuts. A ce stade, seuls 20% de la superficie totale prévue ont pu être plantée. La disponibilité en eau avec une faible réserve disponible constitue certainement l'une des limites à cette extension.

Dans le but d'assurer une production importante en amandes et une durabilité du projet, l'association vise l'extension de la surface plantée pour atteindre 120 ha.

Elle envisage également l'électrification de l'unité pour améliorer le fonctionnement et proposer un produit emballé destiné à la commercialisation.

L'association prévoit d'autres activités en parallèle pour créer de nouveaux postes d'activités par l'extraction de l'huile d'amandes, la valorisation des déchets, ainsi que la diversification des ressources (abeille jaune, apiculture, miel).

Enfin, elle envisage de partager cette expérience avec d'autres structures socioprofessionnelles dans d'autres régions dans une volonté de renforcement des connaissances.

Contact

Atmane Mgani, Président de la coopérative +212 678835641



Rédaction : Soukaina Allaoui,
Mohamed Elouali, Lahcen Kabiri, Ahmed Jaakou (AOFEP)
Coordination : Jean-Baptiste Cheneval (CARI)
Mise en page : Géraldine Allemand et Estelle De Marco (CARI)
Production et copyright
CARI 2018

